



Assemblée générale du 17 juin 2024



Jacques Delon, président, accueille les participants et salue en particulier la présence de :

- Madame Juliette Masson, adjointe, représentant madame Fortin
- Olivier Menetrier, adjoint chargé de la sécurité
- Gwenaël Richerolle, directeur de cabinet
- Elliot Perenchio, adjoint
- Catherine Pila, présidente de la RTM et adjointe à la Métropole
- Marion Vorteman, chargée des CIQ à la Métropole
- Jean-Yves Sayag, conseiller, délégué à la propriété de la Métropole
- Guy Barotto, président de la fédération des CIQ du 8^o arrt
- Christine Guerre de la fédération des CIQ du 8^o arrt
- Christine Larocca, présidente du CIQ Bonneveine et représentant la confédération des CIQ
- Carole Thorel, présidente du CIQ Périer-Crémieux Gratte semelle
- Xavier de Nobili, secrétaire général du CIQ Périer-Crémieux

Puis, il déclare ouverte l'assemblée générale

Le mot du président

Jacques Delon rappelle que la loi d'origine, du 01.07.1901, portant création des associations ne fait pas état de rapport moral.

Celui-ci a donc été créé par la doctrine ou les usages.

A l'examen soit sa finalité fait double emploi avec le rapport d'activités, soit il est précisé que ce peut être le rappel de l'objet statutaire et celui des valeurs de l'association.

Or, dans ce cas, notre CIQ a établi depuis longue date un document qui est en quelque sorte notre profession de foi, qui explicite notre raison d'être, précise notre déontologie et fixe notre mode de fonctionnement. Il s'agit du « flyer ».

A télécharger ou lire ici en cliquant sur : [Flyer](#)

Il a été adressé à tous nos adhérents et figure sur notre site. Il constitue, en quelque sorte, notre « rapport moral » permanent.

Précision importante, à Marseille, les CIQ sont regroupés dans chaque arrondissement, au sein d'une Fédération, et ces Fédérations sont rassemblées dans une Confédération qui est reconnue d'utilité publique par décret du 22.07.1981.

Le nombre de nos adhérents progresse chaque année. A ce jour, nous accueillons près de 100 adhérents « particuliers » et 52 copropriétés, dont Prado Parc, Thalassa, le Grand Pavois, la Cadenelle, la résidence Flotte, ce qui représente entre 12 et 15.000 personnes.

Rapport financier

Les recettes 2023 se sont élevées à 9473€ dont 1308 € de produits financiers et 8165 € de cotisations. Les dépenses s'élèvent à 5630 €, soit un solde positif de 3843 €.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

Rapport d'activité

D'une année sur l'autre, nous rencontrons les mêmes problèmes et les mêmes préoccupations :

Quelques points positifs :

- Le chemin de la friche Auguste Marin a été repris et semble entretenu.
 - la place de l'honnêteté a été végétalisée et les travaux se terminent.
- Nous avons participé à ce projet, même si nous ne sommes pas au « générique » de la banderole devant la place Muselier. Pourquoi ?



Le bus 86



Me Pila, que nous remercions pour son écoute, nous confirme que le trajet du bus 86 est maintenu et fonctionnera le samedi. Merci à tous ceux qui nous ont soutenus pour conserver cette ligne.

Circulation

Nous avons abordé le problème des ralentisseurs : **La Métropole vient de mettre aux normes ceux de l'avenue Amboise Paré, des bd Pèbre et Raphaël Ponson.**

Des sujets non aboutis :

Parc Henri Fabre : Coexistence toujours difficile entre usagers et propriétaires de chiens dans un parc dont l'entretien laisse à désirer et qui n'est pas surveillé, sans compter les nuisances de tous ordres notamment la nuit. Certains attachent des sièges aux arbres pour réserver leur place !



Circulation et stationnement :



Autos, vélos, trottinettes, le stationnement est anarchique. Nous le dénonçons à chaque réunion. **Ces sujets récurrents sont dus à l'absence de la police.** Il faut en finir avec la cohabitation vélos-trottinettes-piétons sur les trottoirs du Prado. Pourquoi pas une piste cyclable sur la contre-allée ?



Les nuisances sonores : La cerise sur le gâteau !



Depuis plus de 3 ans, les pollutions sonores sont au hit-parade des nuisances. Que ce soit Marsatac, Delta Festival, la cabane des amis, la situation reste inchangée malgré les soit-disant aménagements réalisés. **Nous ne comprenons pas que la ville de Marseille ne fasse rien pour venir en aide aux riverains.** Il existe pourtant une pétition de 650 signatures. Depuis 3 ans, nous dénonçons le non-respect du décret du 7 août 2017 relatif à la prévention des risques liés aux bruits et sons amplifiés.

Pour ce qui est de la Cabane des amis, certains adhérents directement concernés nous ont fait observer que la Mairie n'a pas organisé de concertation avec les riverains afin de définir les critères de choix du prestataire en ce qui concerne notamment les pollutions sonores. Nous doutons que le décret de 2017 puisse être respecté compte tenu des heures de fermeture (2h du matin) et de l'environnement. Madame Masson s'est engagée à faire contrôler régulièrement le respect de ce décret. Nous demandons à être tenus informés des contrôles. Ajoutons à cela les tapages nocturnes, en particulier rue Marin et impasse de la Frescoule ou des jeunes gens, en majorité mineurs, avec véhicules sans permis se shootent au protoxyde d'azote sur fond de musique tonitruante au milieu de ces deux voies et le passage de patrouilles pour verbaliser les contrevenants. Sur l'insistance des riverains, et à notre demande, une réunion a eu lieu le 19 juin avec un représentant de la préfecture et la police.

Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité

Nous laissons ensuite la place aux interventions des élus présents

M Ménétrier, parlant des caméras, estime que ce dispositif est peu efficace et coûteux. Me Pila, intervenant pour la Métropole, rappelle que Me Vassal a proposé à la ville de financer ce matériel...

Pour ce qui concerne les radars dits « intelligents » M. Ménétrier rappelle qu'ils sont du ressort de la police nationale, la police municipale quant à elle peut utiliser des lunettes radar. Nous profitons de cette occasion pour demander à ce qu'ils soient utilisés sur les grandes avenues de notre secteur, en attendant l'implantation de radars fixes nouvelle génération en test actuellement dans certaines villes.

Nous terminons cette réunion par notre traditionnel apéritif, avec les non moins traditionnelles tuiles et oreillettes de Régine Julien. Un grand merci à elle, sans oublier le délicieux rosé-pamplemousse de notre ami Jean-Marie ainsi que la profusion des meilleurs fruits de saison qu'il nous a rapportés de Cavailon.



Pour approfondir cliquez sur les liens ci dessous

[La cabane des amis](#) [La réglementation sur le bruit Radars urbains](#)

